N° 3574 — 10me Année

CINQ CENTIMES

Mercredi 30 Mars 1898

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

UN TYPE

Un excellent type de ces excellents ralliés qui constituent la majorité de la Chambre moribonde, est M. Delafosse, député du Calvados, académisable aussi bien que M. de Mun est académicien, et aspirant ministre des Affaires Etrangères, quand la République des jésuites sera définitivement établie ou à la prochaine restauration monarchique.

A en croire un article que M. Delafosse a publié, ces jours-ci, dans le *Gaulois*, on peut le compter parmi les *dégoûtés*. Le parlementarisme l'écœure : l'atmosphère des Chambres l'étouffe; la besogne qu'il fait avec ses collègues lui répugne. Il crache hardiment dans le plat parlementaire. (Oyez plutôt).

« Le régime parlementaire ! Voilà vingt-sept ans qu'il dure et les honnêtes gens commencent à savoir ce qu'il valait. Le pis est que les parlementaires, s'ils sont tous déçus ne sont pas tous guéris. C'est dans le parti républicain qu'on résiste le plus âprement à cette marée de mépris et de dégoût qui monte du Peuple au Parlement et menace de noyer la République tout entière sous le flot toujours grossissant de ses rancœurs... »

Nous allons donc perdre M. Delafosse. Nous l'aurons encore comme écrivain ; mais comme orateur parlementaire, jamais plus !

Oh ! que nenni ! M. Delafosse ouvre la porte toute grande et engage les républicains à sortir, mais serait désolé de leur donner l'exemple ou même de les suivre. S'il crache dans le plat, il a eu soin de mettre sa part de côté et voici comme :

« M. de Vogüé se retire, dit-il, emportant dans sa retraite le deuil de ses patriotiques illusions et le dégoût du régime qui les a si rapidement fauchées. Que ceux-là l'imitent qui le peuvent faire, sans déserter un devoir ou trahir des amitiés fidèles... »

Vous voyez bien que M. Delafosse, tout dégoûté qu'il soit, est condamné au supplice, ah ! combien dur ! des travaux parlementaires forcés.

Sans chercher, il a trouvé un devoir, des amitiés fidèles ; il ne peut ni déserter ni trahir.

Ce qui ne l'empêche pas de varier énormément et d'évoluer plus ou moins habilement.

En juillet 1887, M. Delafosse, qui a d'intermittentes aspirations vers la dictature militaire et rêve souvent d'un sabre qui lui découperait un portefeuille, alla trouver le général Boulanger, ministre de la guerre, et joua avec aisance le rôle ondoyant du serpent tentateur. Lui même a raconté dans le *Matin* cette mémorable entrevue :

« Un jour, au retour des vacances de Pâques, alors que l'incident de Pagny venait d'être réglé, je félicitai le général du *réveil de l'esprit militaire* que je venais de constater parmi nos populations ; j'ajoutai que sa popularité personnelle s'en était accrue et que ce mouvement d'opinion, destiné à grandir à mesure que naissait *le dégoût* de l'anarchie parlementaire, devait fatalement le conduire à devenir *le maître*, s'il savait en user. Si le général comprit que je préfèrerais une *dictature militaire* à défaut d'un régime plus régulier, au parlementarisme, je ne conteste pas qu'il ait eu raison. C'est une opinion fort commune aujourd'hui. On la professe un peu partout. »

En 1890, le cheval noir était remisé, et M. Delafosse fonda avec M. Piou, la *Droite indépendante* qui avait pour but la *formation d'une nouvelle majorité de gouvernement*.

Cette nouvelle majorité existe aujourd'hui. C'est la mojorité de M. Méline, et M. Delafosse en est un des plus fermes appuis.

Du reste, M. Delafosse est un baromètre à peu près sûr. Quand la République baisse, son amour du sabre monte.

Si nous en jugeons par la conclusion de son article du *Gaulois*, la République serait passablement en baisse, grâce au système que soutient M. Delafosse. Voici cette conclusion :

« Il n'est pas de spectacle, si pimenté qu'il soit, qui ne finisse par lasser son public et nous en sommes là, *le dégoût* du parlementarisme nous est venu.

D'un bout de la France à l'autre, LA RÉACTION S'EST RECONNUE *et elle monte franchement à l'assaut de ce régime inepte, impuissant et déshonoré*. Il est possible que les élections prochaines lui ouvrent encore un crédit de quatre années. Mais on peut deviner aussi, à certains symptômes, que ce sera le dernier».

Un sabre, quoi ! M. Delafosse demande un sabre.

Quel enfant terrible ! M. Méline le gronde'a.

Maxime LECOMTE.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Le concert européen

On nous affirme qu'il dure toujours : quelquefois on n'entend plus rien, puis quelquefois des notes discordantes rompent le silence de l'espace, et c'est toujours le concert européen. L'Allemagne a retiré son pavillon des mers de la Canée ; elle est partie avec son vaisseau. M. de Bulow a dit à ce propos « qu'il avait déposé sa flûte sur la table », mais il n'abandonne pas pour cela le concert. Il se tient à part dans un coin de la salle, d'où il assistera en auditeur, dit un journal allemand, « à l'exécution du motif crétois que les puissances demeurées dans l'orchestre s'apprêtent à jouer... »

L'Allemagne ne veut pas s'associer à l'entreprise de la Russie pour établir le prince Georges de Grèce dans l'île de la Crète. Ce serait donner un trop éclatant démenti à toute la politique turque et byzantine qu'elle a suivie depuis le commencement des affaires turco-grecques.

L'Allemagne décline toute part de responsabilité dans cette opération ; elle ne l'empêche pas, mais elle dit bien haut qu'elle trouve l'opération mauvaise, dangereuse et contradictoire avec la conduite que les puissances ont observée jusqu'à présent. La Russie, laissée libre d'agir comme elle l'entend, s'efforce de vaincre l'opiniâtre résistance de la Porte, et, d'une manière ou d'une autre, elle exécutera son dessein.

La *Gazette de Voss* reconnait que le tsar fera ce qu'il voudra, mais elle déclare en même temps que la candidature du prince Georges est « absurde », qu'il sera reçu sans enthousiasme par les Crétois patriotes, à cause de son attitude pendant la guerre, et que le fanatisme des mahométans sera de nouveau déchainé. C'est à cette partie de concert que l'Allemagne veut assister, simple auditeur, et en ricanant dans son coin.

L'Allemagne, qui se vante ici de faire une concession importante, demande qu'on lui en sache gré en Chine. Nous ne savons pas encore exactement quels sont les grands projets du prince Henri et à quoi doit lui servir « son gantelet de fer » ; peut-être à rien du tout. Mais il est vrai que depuis le bruyant départ d'Henri de Prusse, la politique allemonde en Chine est demeurée beaucoup plus obscure, plus silencieuse, que celle de la Russie et de l'Angleterre. On voit bien l'Allemagne à Kiao-Tchéou, mais on n'en distingue pas bien les suites.

Le *Nouveau Temps*, de Saint-Pétersbourg, disait hier que toutes choses s'arrangeraient pour le mieux en Extrême Orient, et à la satisfaction commune des puissances, pourvu qu'il ne vint à personne l'idée de contrecarrer les plans de l'Allemagne.

Cette formule semble indiquer que l'Allemagne sera l'arbitre des choses de Chine, comme la Russie est l'arbitre des choses de Grèce et de Turquie. D'un côté et de l'autre, la diplomatie de la France brille au second rang.

Hector DEPASSE.

L'ARTICLE 1384

Enfin, il a été modifié, le fameux article 1384 du code civil qui avait trait à la responsabilité des instituteurs en cas d'accidents survenus aux élèves. Dorénavant quand il n'y aura pas faute commise par le maître dans l'exercice de ses fonctions, c'est l'Etat et non lui qui sera engagé civilement vis-à vis des intéressés.

La discussion n'a pas été longue. Il n'y en a pas eu à la séance du 21 mars, où l'adoption de la proposition de MM. Hubbard, Lavy, Malzac, a été mise aux voix.

Personne n'a demandé la parole. La proposition a passé mieux qu'une lettre à la poste.

Cela s'est passé ainsi, d'après l'*Officiel*.

M. le président. — Article unique : La disposition suivante est ajoutée au dernier alinéa de l'article 1384 du Code civil : « Toutefois, la responsabilité civile de l'Etat est substituée à celle des membres de l'enseignement public. » Personne ne demande la parole ?... Je mets aux voix cet article.

L'article unique, mis aux voix est adopté.

Cela a bien dû demander une demi-minute.

Mais cette demi-minute d'attention qu'enfin les députés prêteient à la demande des instituteurs, professeurs, administrateurs des trois ordres d'enseignement, cette demi-minute de justice, que de démarches, que de peines, quel long labeur elle avait coûté !

Les instituteurs surtout ont donné un bel exemple de constance, de patiente énergie, de solidarité. Ils n'ont cessé, pendant dix ans, de se concerter, de s'unir, d'agir, ils ont constitué des sociétés pour aider les infortunés que l'odieux article 1384, d'élastique interprétation, jetait dans la misère et le désespoir, quand — cela s'est vu — il ne les conduisait pas à la folie.

La presse pédagogique a mené aussi le bon combat vaillamment.

Et elle a donné la mesure de son influence.

L'association de la presse de l'enseignement, où toutes les revues spéciales ont leurs représentants, avait pris la cause en main. Elle avait chargé un de ses membres les plus compétents, M. Pinset, *de rédiger un rapport*. Elle avait détaché son secrétaire-général adjoint, M. d'Aveline, auprès du rapporteur parlementaire chargé de soutenir la proposition. Elle a fait de son mieux pour que le projet fût voté avant la fin de la législature. Elle y a réussi.

Et maintenant elle va s'occuper de l'engagement décennal.

Echos et Nouvelles

Deux rubans pour 8,000 fr. — On vient de vendre à Paris, chez la marquise de Sampieri, rue de Vaugirard, deux compositions du grand peintre flamand commandées par la ville d'Anvers en 1635, à l'occasion de l'entrée triomphale du cardinal Infant, gouverneur des Pays-Bas.

∴

Pourquoi ils ont des fauteuils. — Les académiciens étaient primitivement assis sur de vulgaires chaises. Le cardinal d'Estrées, infirme, demanda pour sa commodité un fauteuil en 1656. Le roi informé, décida alors, que tous les académiciens auraient un fauteuil.

∴

Guillaume II et Bismarck. — L'empereur Guillaume doit, dit-on, rendre visite au prince de Bismarck, samedi, à l'occasion du 60e anniversaire de l'entrée du prince dans l'armée.

∴

Les morts et le cricket. — On enterrait à Melbourne un crikettiste fameux, lorsqu'un des parents qui l'accompagnaient, apercevant une affiche où il était question d'un match, pleura, sur la tombe, la disparition de « l'une de nos meilleures balles » ! !

∴

Le corset des jeunes russes. — Le ministre de l'instruction publique en Russie a interdit aux élèves des écoles de filles l'usage du corset. Cette interdiction est motivée par des raisons d'hygiène.

∴

Nouveau vin de la comète. — M. Parine, astronome à l'observatoire de Lieb, en Californie, a, le 20 mars, découvert une nouvelle comète dans la constellation de Pégasse. Nous pourrons donc boire en 1898 du vin de la Comète.

∴

Match d'échecs. — Hier a eu lieu à Mulhouse une représentation simultanée donnée par M. E. Lasker, le grand joueur d'échecs, contre 20 à 25 joueurs mulhousins.

∴

Un nouveau fourrage. — La compagnie des tramways de Berlin nourrit sa cavalerie avec une espèce de fourrage composé d'un mélange de sel muriatique, de son ou de sciure de bois de hêtre ou de sapin.

AU JOUR LE JOUR

LA MAISON des Étudiants de l'État

C'était une idée chèrement caressée non seulement par les étudiants mais encore et surtout par leurs professeurs qui voyaient dans ce home scolaire une maison de travail où tout en s'ébaudissant aux heures de joie nos basochiens trouveraient en des bibliothèques leurs livres familiers.

Déja au temps où M. Paillot, alors simple étudiant de belle humeur et d'accueil courtois, présidait l'U, on en causait aux vesprées d'hiver les pieds sur des chenets. L'imagination aidant, on la voyait déjà la coquette construction avec ses tabagies et ses salles de fête où il ferait bon recevoir ses hôtes universitaires.

A la longue, la causerie devint un refrain presqu'une légende et cette maison d'étudiants devint une sorte de château en Espagne que l'on édifierait le jour où le Pactole se déciderait à venir rendre visite à notre quartier latin. Un instant même le fin poête d'Hooghe, alors qu'il écrivait en vers sonores son *Chant des Etudiants*, songea à consacrer à cette pieuse chimère un de ses meilleurs couplets. Non que les proconsuls universitaires fussent hostiles à ce projet. A maintes reprises, M. Bayet, aujourd'hui directeur de l'Enseignement primaire s'occupa de la question.

Mais, il en était de nos étudiants comme de la cigale de la fable et les escarcelles universitaires sont surtout remplies de bonnes intentions.

L'insigne des félibres ferait bien aux bérets de nos basochiens.

∴

Avec M. Margottet, notre nouveau recteur dont nous n'aurons garde de dire ce que nous pensons, ne voulant pas avoir l'air d'un panégyriste, la question entrait dans les voies pratiques et rapides.

En quelques semaines, une commission composée de MM. Damien, Bourguin, Follet, Haumant, se mettait en rapport avec les anciens présidents des Etudiants, des architectes, envisageant les moyens de mener à bien l'œuvre et rédigeait un rapport. Ce rapport a été soumis mercredi dernier, au Conseil de l'Université et approuvé à l'unanimité. Il sera au premier jour imprimé et communiqué à l'administration municipale qui mettra volontiers sa signature approbative à côté de celle des membres du Conseil de l'Université.

Entre autres bonnes choses rédigées par M. Bourguin, il y est écrit que le Conseil pourrait s'adresser aux *Amis de l'Université* pour réaliser l'emprunt de 35,000 fr., nécessaire aux frais de l'installation. Cet emprunt serait couvert en quelques dix ans.

Il a fallu depuis le mois de janvier six réunions à la commission pour mener à bien l'œuvre. Ajoutons en encore deux ou trois, dont l'une a eu lieu hier au soir et l'affaire sera réglée. C'est de la bonne et rapide besogne.

∴

Que sera exactement ce home scolaire ?

On connait l'installation actuelle de la rue Nicolas-Leblanc.

Avec ses pièces étroites où la place semble parcimonieusement ménagée, le cercle de l'U semble quelque pétaudière, mal faite pour attirer nos basochiens amoureux d'air et de lumière Ne disons pas trop de mal de ce local dont nous gardons bon souvenir, mais, il faut reconnaitre qu'il réalise mal l'idéal d'une maison d'étudiants.

Ces défectuosités n'avaient pas échappé aux commissions universitaires, qui n'avaient point caché leur déplaisir, d'accord en cela, au reste, avec les présidents de l'U.

Le plan de M. Batteur est tout autre et comporte des améliorations très sensibles.

Ménagère d'air et de lumière, cette maison des Etudiants comportera une salle de fêtes de 405 mètres avec tabagie.

Des cloisons placées en temps ordinaire seront enlevées les soirs de concert. Au premier étage, se trouverait une autre salle également très grande qui serait le vaste cabinet de travail des étudiants. Différentes annexes dont l'emploi n'est pas encore fixé seront groupées autour de ces deux salles principales.

La maison se présente bien, sans recherche inutile, mais avec un grand souci du confortable. Elle sera ouverte à tous les étudiants qui moyennant une cotisation unique de quinze francs au moment de leur première inscription feront partie du cercle pendant la durée de toutes leurs études.

Ainsi serait réalisé véritablement le titre de Maison des Etudiants.

Ce serait la familiale demeure où chacun se retrouverait aux heures de travail et de plaisir. Nos basochiens vivraient réellement la vie commune, associant leur jeunesse pour le plus grand bien de la France et de la République.

Pareil projet était digne de notre Université. Le Conseil aura bien mérité de Lille et des étudiants.

G. D. JEANDOUZY.

MM. BOURGEOIS ET CAVAIGNAC à Niort

MM. Bourgeois et Cavaignac ont assisté dimanche, à Niort, à un grand banquet, auquel assistaient tous les députés et sénateurs de la région.

M. de Verninac, sénateur, a pris le premier la parole au nom de la Fédération républicaine démocratique du Sud-Ouest Il a souhaité la bienvenue à MM. Léon Bourgeois et Cavaignac, puis M. Cavaignac a prononcé un discours, dont voici les principaux passages :

Discours de M. Cavaignac

Nous nous présentons au pays avec un programme précis et positif de réformes substantielles. Nous n'avons pas la prétention de changer en un tour de main l'état de la société ou d'avoir imaginé un remède aux maux de tous ceux qui souffrent ; mais nous avons la prétention d'apporter quelques satisfactions positives et bien définies au besoin de justice qui anime la démocratie française. Suivant la formule d'il y a deux ans, notre parti ne demande à vivre que pour agir.

On a dit que nous avions voulu faire ou que nous avions fait de ce programme une formule de division ou d'excommunication entre républicains.

Rien n'est moins exact.

Nous avons fait appel à tous ceux qui acceptaient ce programme ; nous n'avons cessé de dire à quel point il nous semblait désirable, dans l'intérêt même de la détente sociale, que les sacrifices imposés à la richesse fussent consentis et acceptés par les éléments conservateurs ou modérés qui représentent la richesse.

Ce n'est pas notre faute si ce langage n'a pas été entendu et si sur cette question même de la réforme de l'impôt qui semblait, il y a quatre ans, le programme commun du parti républicain, nous nous sommes heurtés aux refus les plus obstinés et aux résistances les plus acharnées. Nous avons fait ce qui dépendait de nous. La seule chose que nous ne puissions pas faire, c'est d'abandonner le programme lui-même.

Nous désirons l'union du parti républicain : mais l'union du parti républicain ne peut se faire et ne se fera pas sur un programme de résistance et d'inaction. Et ce qu'on nous offre, c'est bien un programme de résistance et d'inaction.

Il ne s'agit pas seulement entre nous des conquêtes nouvelles à réaliser ; il s'agit aussi des conquêtes anciennes à défendre.

Et lorsque nous disons que tout l'ensemble des doctrines républicaines est menacé aujourd'hui par la politique ministérielle, nous ne disons pas des paroles vaines, et nous ne cédons pas aux exagérations de l'esprit de parti.

Si nous avions aujourd'hui à voter le service obligatoire des élèves ecclésiastiques ou la laïcité de l'enseignement primaire, placez la majorité actuelle devant l'une de ces mesures et demandez-vous ce qui arriverait ; la majorité se briserait comme verre.

Si nous avions aujourd'hui à prendre l'une des mesures de défense que nous avons eu à prendre contre les prétendants monarchistes, placez le ministère en présence de l'une de ces mesures et demandez-vous ce qui arriverait. C'est le ministère qui éclaterait en morceaux. Tant l'un et l'autre sont emprisonnés dans les compromissions où ils se sont engagés.

Discours de M. Bourgeois

M. Léon Bourgeois a parlé en dernier lieu. Lorsqu'il s'est levé, il a été salué par les applaudissements de l'auditoire. Après les remerciements d'usage, le député de la Marne s'est expliqué en quelques mots sur la question de l'impôt personnel et progressif.

L'orateur aborde ensuite les autres points de son programme.

Il faut, dit-il, faire pénétrer dans les lois la véritable solidarité, en assurant les citoyens contre tous les risques depuis ceux qui résultent des accidents de travail, jusqu'à ceux résultant de la vieillesse. Il est indispensable que la chose publique vienne en aide à l'inconnu qui, sans avoir démérité, se trouve, par la dureté du sort et la rudesse de la lutte sociale, tomber le long du chemin, sans pouvoir se relever, et avec lui, relever les siens.

Pour que l'ensemble de ces lois de justice et de fraternité soit réalisé, il faut que la constitution républicaine permette à la volonté nationale de s'exprimer librement : la révision s'impose, mais une révision limitée divisant le travail entre les deux assemblées, répartissant leurs attributiops et réglant les conflits, de façon à donner le dernier mot au souverain, c'est-à-dire au suffrage universel.

Après avoir fait cet exposé, M. Bourgeois dit que la confiance d'un parti fort et uni comme le parti radical l'accroît encore quand il constate qu'on ne lui oppose aucun programme, aucune idée.

En face de nous, ajoute l'orateur, nous ne trouvons pas de programme parce qu'il n'y a pas de parti. Ce qui existe à l'heure présente, c'est une coalition entre une fraction égarée, désorientée du parti républicain et entre les hommes éternellement hostiles à l'esprit et aux lois de la République.

M. Bourgeois constate qu'en réalité il n'y a que deux partis, le parti du progrès, de la démocratie, de la révolution et le parti de la négative, de la réaction, de la contre-révolution. Les modérés sont pris entre ces deux partis et ils entendent déjà les cris de triomphe de la droite jadis si humble, aujourd'hui si fière. Et il ajoute :

Dans une circonstance récente à l'Académie, qui décidément détient le record de l'ahtualité et qui semble chargée de donner la note politique, M. de Vogüé, parlant du coup d'Etat, de ce crime qui a abouti à l'invasion et au démembrement de la patrie, l'appelait une opération de police un peu rude qui rassura la société effarée. Si ce langage nous a ému, ce n'est pas parce qu'il était tenu par un rallié, mais parce que celui auquel il s'adressait était un ministre de la République et que nous n'avons pas entendu sa protestation indignée.

A de pareils symptômes on peut mesurer la profondeur du mal, mais le pays qui voit clair exige qu'à ceux qui combattent la révolution les représentants de la République opposent la glorification de la Révolution.

Nos adversaires, dit en terminant M. Bourgeois, sentent bien que c'est à l'école laïque que nous devrons notre triomphe, qu'elle est le germe de la grandeur de la démocratie de demain ; aussi la bataille prochaine sera-t-elle la lutte de l'esprit laïque, de l'esprit de la Révolution contre l'esprit de la contre-révolution et je dirai volontiers de l'école laïque contre la négation de tous les principes de liberté, de justice et de fraternité.

Elections au Conseil Général

DOUBS
Canton de Clerval
M. Nedey, républicain est ELU,

HAUTE-GARONNE
Canton de Nailleux
MM. Du Périer, conservateur, 856 voix ; Delquié, républicain, 604 ; Peyrat, radical, 508. Il y a ballottage.

GIRONDE
Canton de Pujols
M. Coaston, républicain, est ELU.

NIÈVRE
Canton de Pouilly
M. Pabion, républicain, est ELU.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

La Chambre

Séance du 28 mars 1898

La séance est ouverte à 2 heures 20, sous la présidence de **M. Brisson**, président.

Par 459 voix contre 57 le projet de douzième provisoire pour avril est voté.

M. Gérault-Richard donne lecture de sa proposition tendant à abroger la loi sur les menées anarchistes.

M. Milliard, garde des sceaux, combat l'urgence qui est repoussée par 340 voix contre 154.

Les projets suivants sont ensuite ajournés à une date ultérieure : Exercice de la pharmacie ; création de 25 compagnies de bicyclistes militaires; modification à la loi sur les délégués mineurs.

La Chambre adopte la proposition d'amnistie en faveur des militaires et marins, pour faits de désertion, rebellion et insoumission.

La Chambre vote les primes à la sériciculture.

On discute la proposition tendant « à restituer au suffrage universel le choix de ses mandataires ».

MM. **Jourdan** et **Gauthier de Clagny** parlent en faveur de ce projet.

M. Forni, rapporteur, combat la proposition d'abrogation de la loi des candidatures multiples qui met la République à l'abri des aventures, on a évité avec la loi une agitation inutile en fixant l'option avant l'élection au lieu de la fixer après.

L'orateur fait ensuite un long historique de la loi et termine en déclarant que c'est une loi républicaine qui a subi l'épreuve du temps ; elle a été une sauvegarde utile ; il faut donc la garder au lieu d'en faire une nouvelle qui pourrait alors mériter les griefs qu'on adresse à celle-ci. (Applaudissements.)

M. Chauvin soutient la proposition Jules Guesde que **M. Barthou** combat en rappelant la période boulangiste. Il ajoute que la loi sur les candidatures multiples a été défendue par Floquet et par M. Brisson.

Le passage à la discussion des articles est repoussé par 365 voix contre 143.

La séance est levée à 5 heures 50.

Demain séance à 2 heures.

Physionomie de la séance

Début de séance assez chargé. Non seulement les hors-d'œuvres figurant au menu étaient assez copieux, mais on en a goûté. C'est ainsi que la commission du budget a fait voter, sans débat d'ailleurs, le nouveau douzième provisoire et que M. Gérault-Richard a réclamé l'abrogation des trois lois improvisées, après les attentats anarchistes d'il y a quatre ans et connues sous le nom de « lois scélérates »,

M. Gérault-Richard a été d'une violence d'autant moins excusable qu'il s'est borné, pour appuyer sa demande, à lire un exposé des motifs écrit à tête reposée.

A plusieurs reprises, M. Brisson a dû intervenir pour engager l'orateur à modérer son langage, il a même infligé un rappel à l'ordre à M. Gérault-Richard, mais celui-ci n'en a pas moins continué la lecture de son factum destiné bien plus à sa clientèle socialiste qu'à la Chambre elle-même.

De pareilles violences sont plutôt nuisibles qu'utiles à la cause qu'on prétend servir, aussi MM. Goblet et Julien Desmets qui, eux aussi, ont demandé l'abrogation des lois de 1893 et 1894, se sont bien gardés d'y recourir. Ils ont même réprouvé très nettement le langage tenu par M. Gerault-Richard et leurs arguments à tous deux n'en ont eu que plus de poids.

Mais la Chambre avait son opinion faite et c'est par une majorité considérable qu'elle a rejeté l'urgence. Celle-ci avait été combattue en quelques mots énergiques et brefs par le garde des sceaux. M. Méline n'a pas eu besoin d'intervenir.

Parmi les quelques lois votées ensuite, il est bon de souligner celle relative aux primes à la sériciculture, qui devient maintenant définitive et la proposition d'amnistie en faveur des déserteurs et des insoumis.

Pour les primes à la sériciculture, M. Jaurès a repris sans succès la disposition votée une première fois par la Chambre et supprimée par le Sénat, fixant un maximum de travail hebdomadaire.

Quant à l'amnistie, elle a été votée telle que le proposait la Commission, c'est-à-dire qu'elle s'appliquera seulement aux déserteurs et insoumis. Les soldats et marins condamnés pour faits de rebellion et d'indiscipline, visés dans la proposition primitive de M. Toussaint, sont exclus de toute mesure de clémence.

L'amnistie que la Chambre vient de voter et qui va être soumise au Sénat est entière et sans conditions de servir pour les déserteurs et insoumis âgés de plus de 45 ans et pour ceux que leurs infirmités rendent impropres à tout service actif ou auxiliaire dans les armées de terre et de mer.

L'amnistie est conditioenelle pour les hommes âgés de moins de 45 ans, c'est-à-dire avec obligation de servir dans les conditions suivantes : Les insoumis ayant moins de 35 ans seront tenus d'accomplir le service auquel ils étaient assujettis ; les insoumis qui ont accompli leur temps de service actif mais qui n'ont pas répondu aux appels de la réserve, auront à passer ou à compléter leur temps de service.

Les déserteurs ayant moins de 35 ans auront à compléter le temps de service qu'ils avaient à faire au moment où ils ont manqué à l'appel. Néanmoins aucun ne sera astreint à un service actif au-delà de leur 35e année révolue. Après 35 ans, les uns et les autres resteront soumis aux obligations de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les insoumis et déserteurs âgés de moins de 35 ans qui seraient mariés ou veufs avec enfants ne seront pareillement soumis qu'aux obligations de la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge. Les délais accordés aux déserteurs et insoumis pour formuler leur déclaration de repentir sont les suivants : trois mois pour ceux qui sont dans l'intérieur de la France et en Corse.

Six mois pour ceux qui sont hors du territoire français mais en Europe et en Algérie, un an pour ceux qui sont hors du territoire d'Europe et d'Algérie. Après ces divers votes, on est arrivé à la proposition de M. Jules Guesde ayant pour but comme dit son titre, de « restituer au suffrage universel le choix de ses mandataires » autrement dit d'abroger la loi sur les candidatures multiples.

C'est par un discours de M. Jourdan, du Var, que le débat s'est ouvert. M. Jourdan a développé cette thèse que la loi sur les candidatures multiples, loi essentiellement politique et non loi de circonstances, ne porte aucune atteinte aux droits du suffrage universel.

La proposition Jules Guesde a été combattue également par M. le ministre de l'Intérieur, toujours très maître de sa parole et par le rapporteur, M. Forni, un orateur plutôt terne. Dans le camp opposé nous avons trouvé un ancien boulangiste, M. Gauthier de Clagny et un socialiste, M. Chauvin

L'auteur de la proposition, M. Jules Guesde en ce moment, très souffrant n'assistait pas à la séance. En fin de compte, la proposition Guesde a été rejetée à plus de 220 voix. Ce résultat a été accueilli par les applaudissements de la majorité républicaine.

SÉNAT

Séance du 28 mars

La Séance

La séance est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de **M. Loubet**.

On adopte le projet de loi précédemment adopté par la Chambre, déclarant d'utilité publique la création du Métropolitain.

LE BUDGET

On commence la discussion générale du budget.

M. Girault demande la suppression des droits de douane sur les blés étrangers, pendant les quatre derniers mois de l'année.

M. Fresneau voudrait que l'on diminuât les charges publiques. Il critique les divers budgets.

M. H. Morel, rapporteur général du budget, après avoir rappelé que la France avait été obligée de réparer les désastres de 1870, de pourvoir à la réfection de notre flotte, aux dépenses de Madagascar examine les diverses augmentations nécessitées par le progrès.

Si le budget total de cette année, dit-il, est plus élevé que celui de l'an dernier, la raison n'en est pas qu'on a créé de nouvelles dépenses, mais qu'on a introduit des dépenses qui n'y figuraient pas l'an dernier. Il termine en disant qu'à l'heure actuelle, l'intérêt général est de voter le budget le plus vite possible. (Très bien)

La discussion générale est close.

Le Sénat passe à la discussion des chapitres.

Tous les chapitres du ministère des finances sont adoptés ainsi que le budget de la justice et des cultes.

M. Maxime Lecomte. — Le Sénat, dit-il, n'a pas oublié l'interpellation de M. Joseph Fabre, terminée par l'ordre du jour de M. Tillaye, Il y avait dans cette affaire deux questions : l'une politique, l'autre légale.

La question politique a été résolue provisoirement par la démission du magistrat intéressé. Si ce magistrat est élu, la Chambre verra si elle doit valider son élection. Quant à la question de légalité, elle a été traitée par M. Tillay, qui a démontré que l'installation du magistrat était nulle comme ayant été faite dans des conditions irrégulières.

Le garde des sceaux donne sa démission sur le vote de l'ordre du jour de M. Tillaye et fut remplacé par un de nos plus sympathiques collègues. Mais je demande à ce dernier ce qu'il a fait pour donner satisfaction à cet ordre du jour. Jusqu'à présent, me semble-t-il, il n'a rien fait. (Applaudissements à gauche).

M. Milliard répond que le procureur général près la cour de cassation, n'ayant pu attaquer l'arrêt en question, il a paru au ministre qu'il n'y avait pas lieu d'agir contre les magistrats en cause.

L'incident est clos.

Le Sénat passe au vote des articles du budget du ministère de la justice et des cultes, qui sont tous adoptés.

Le Sénat passe au ministère des affaires étrangères.

M. Edmond Millerand demande si les crédits actuels ne permettraient pas d'avoir un attaché commercial en Chine. Celui qui a été nommé en Russie a eu un très grand succès et a rendu de grands services

M. Hanotaux réplique qu'il ne crée qu'avec prudence de nouveaux fonctionnaires et qu'il est plutôt partisan des missions commerciales (Vive approbation).

Après une courte réplique de M Millaud, tous les articles du ministère des Affaires étrangères sont adoptés.

Le Sénat aborde le ministère de la Guerre

Le général Billot combat la diminution de 11.500,000 francs, opérée par la commission sur le chapitre 1er, relatif à l'administration centrale.

M. Morel, rapporteur général, répond que on augmenterait alors indéfiniment le traitement du personnel des administrations centrales.

Les 3 premiers chapitres sont adoptés avec les chiffres de la commission.

Sur le chapitre 3 bis (médailles coloniales), **M. Maxime Lecomte** demande le rétablissement d'une somme de 1.000 francs votée par la Chambre en dant à décerner une médaille aux combattants de 1870-71.

M. Marquis, rapporteur, combat la thèse de M. Maxime Lecomte.

Ce dernier répond qu'il parle au nom de 300,000 de ses camarades qui ont lutté pour l'honneur et on peut dire qu'ils l'avaient sauvé.

Les Prussiens, après Iéna, les Russes après Sebastopol, ont créé des médailles telles que celles que nous demandons. Nous pouvons rappeler les jours de Coulmiers, de Bapaume, de Villersexel. Les sociétés des anciens combattants de 1870 répondent à ces sociétés si nombreuses qui existent de l'autre côté du Rhin.

Il existe à Belfort un superbe monument, *Gloria Victis*. Ce mot seul répond aux objections que l'on adresse. En repoussant cette demande, le Sénat découragerait les anciens combattants.

M. Joseph Fabre. — Vous voulez célébrer une défense nationale,

M. Maxime Lecomte. — Mais ne l'a-t-on pas fait déjà quand on a élevé un monument tel que celui de Faidherbe à Lille ?

Enfin, après quelques mots de **M. le Ministre de la guerre**, l'amendement de M. Maxime Lecomte est repoussé et les 22 premiers chapitres du ministère de la guerre sont adoptés.

L'élection de M. Savary, dans le Tarn, est validée.

Le Sénat vote à l'unanimité le quatrième douzième provisoire.

La séance est levée à 6 heures 45 et renvoyée à demain.

SEXTUPLE ASSASSINAT

Evreux, 28 mars. — Une dépêche m'annonce que la nuit dernière, à Nassandres, commune du canton de Beaumont-le-Roger, six personnes ont été assassinées.

Evreux, 28 mars. — Le sextuple assassinat de Nassandres a été commis hier à 9 heures, par le nommé Duval, âgé de 35 ans. Cet individu qui avait travaillé autrefois dans le pays, avait volé dans la nuit de samedi chez M. Picard, armurier à Brionne, deux fusils, une carabine et deux révolvers. Muni de son arsenal, Duval pétra dans le jardin entourant la maison de M. Leblond, acheteur à la sucrerie de M. Mouton à la Sanndre, maison récemment habitée par Mme veuve Ricard, rentière qu'il croyait y être encore.

A travers la porte vitrée, Duval tira deux coups de fusil sur Leblond et sa femme, qui lisaient le journal dans la cuisine et qui furent tués sur le coup. Deux petits garçons, âgés de 7 et 9 ans, étant descendus au bruit des détonations, l'assassin les tua de deux autres coups de